



## Fiche-action P8 : Cahier des charges Parcelles privées

# Faire évoluer le cahier des charges vers un entretien qualitatif des parcelles d'entreprises

### Objectif et intérêt :

- *Mettre en place la gestion différenciée sur les espaces publics.*
- *Maintien, voire diminution des coûts d'entretien.*
- *Développement de la biodiversité.*
- *Amélioration de la qualité paysagère (originalité, fleurissement naturel...).*

## Les étapes

### 1. Sensibiliser le chef d'entreprise et/ou le responsable en charge des espaces verts

--> Voir la fiche-action P10 "Séance de sensibilisation".

### 2. Visiter les parcelles privées

Le porteur de projet (éventuellement accompagné) visite les parcelles concernées. L'objectif est de **caractériser le type d'aménagement** et de gestion existants, pour ensuite effectuer des recommandations.

*Dans le cadre du projet Life-SMIGIN, la visite a été préparée en lisant le cahier des charges ainsi qu'en envoyant à l'entreprise un **questionnaire à compléter** (voir dans les **outils**). La visite s'est déroulée en présence d'un écologue et d'un expert en espaces verts écologiques.*

### 3. Formuler des recommandations

Le porteur de projet présente et explique ses **recommandations** au chef d'entreprise lors d'une rencontre. Il rappelle les enjeux écologiques et paysagers.

*Dans le cadre du projet Life-SMIGIN, le compte rendu de la visite et le rapport ont été restitué sous forme d'un schéma de la parcelle, accompagnée d'un chiffrage des aménagements proposés, de photos et illustrations et d'un cahier des charges intégrant les principes de la gestion différenciée.*

Sur des parcelles d'entreprises, il faut **distinguer** les espaces verts situés sur les zones d'accueil et les espaces verts situés aux abords de l'entreprise (pelouses...). Ces derniers sont plus favorables à la biodiversité : les modalités d'entretien varient donc sur ces deux types d'espaces et le cahier des charges doit être clair sur ce point.

### 4. Accompagner le prestataire, si nécessaire

Le porteur de projet propose une **formation** à la gestion différenciée au prestataire, afin de s'assurer du respect complet du cahier des charges.

## Facteurs de réussite

- Communication envers les riverains, entreprises, fournisseurs, usagers du site : panneaux informatifs, article dans journaux locaux...
- Echange régulier avec le prestataire sur site, lors de l'entretien.



## Obstacles

- Besoin de moyens humains pour modifier le cahier des charges puis suivre son application.
- Les PME sont généralement attachées à leur prestataire habituel et ne souhaitent pas en changer.

**Solution :** *l'évolution du cahier des charges ne signifie pas forcément changement de prestataire. Une formation peut donc être organisée à destination des prestataires actifs sur le PAE.*

**Outil 1** | *Cahier des charges (à venir).*

**Outil 2** | *Questionnaire à compléter par l'entreprise.*